

EPCI DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 13 AVRIL 2011
A COLOMBEY LES BELLES
RELEVÉ DES DECISIONS
AFFICHAGE LE 15 AVRIL 2011

SEANCE DU : 13 AVRIL 2011

Nombre de personnes votantes : 54

Nombre de personnes présentes : 73

Date de convocation : 06 avril 2011

Date d'affichage : 15 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le treize avril

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à COLOMBEY-LES-BELLES, sous la présidence de Monsieur Christian DAYNAC

Délégués présents : Gilles CARETTI, Francis MOUCHETTE, Christian DAYNAC, Maurice MARTIN, Vincent FERRY, Laurence RATZ, Gérard MOUCHETTE, Christian DESIAGE, Thibaut BEUVIN, Denis THOMASSIN, Jean COLIN, Jean-Paul NOUE, François POVILLON, Jean-Louis OLAIZOLA, Maurice SIMONIN, Annie FLORENTIN, Michel HENRION, Bernard SAUCY, Sonia CHAUMONT, Andrée ROUYER, Daniel THOMASSIN, Bernard BARBILLON, Christophe BLANZIN, Christian HUIN, Denis KIEFFER, Patrick CROSNIER, Jean-Jacques TAVERNIER, Jean-Pierre CALLAIS, Michel JEANDEL, Guy CHAMPOUGNY, Véronique LAGORCEIX, Daniel VATTANT, Philippe PARMENTIER, Jean-François DEZAVELLE, Pascal PIERSON, Suzanne FRIGAND, Jean-Yves ROBERT, Francis VALLANCE, Patrick POTTS, Daniel BORACE, Dominique HENRY, Philippe VERMION, Roland HUEL, Lucette THOMAS, Jacky THOMAS, Jean-Claude DELCROIX, Claude DELOFFRE, Renée ROGER, Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Michel COLLIN, Christian FRANCE, Marie-Aline BONAVENTURE, Michel COLIN, Jean BRUST

Étaient également présents : Yves LECLERC, Guy KLEIN, Pascal AUBERTIN, Marie-Louise HARALAMBON, Bruno MULLER, Olivier DITSCH, Bruno MANGIN, André DEJAUNE, Arnaud APOSTOLO, Esther L'ASTORINA, Audrey ROUSSEAU, Marie-Andrée REGAT-THOUVENIN, Claude DELINCHANT, Xavier LOPPINET, Pascaline GOUERY, Frédéric LECLERC, Lionel GUINGRICH, Laetitia AUBERTIN, Yvette DE ROSA

Étaient Excusés : Didier LURASCHI, Franck PAVOT, Claude BLAIN, Hubert CAREL, Denis RICHER, Jean MARCHAND, Ghislaine CRUNCHANT, Arnaud GOIN, José FAYS, Jean-Yves LAINE, Monsieur le Sous-Préfet de Toul, Michel DINET.

Secrétaire de séance : Patrick CROSNIER

Ordre du jour :

1. Développement Social et Solidarité

Présentation de la MEEF et du document sur les structures d'insertion par l'économique (information)
Rapport d'activité : développement social, culture et jeunesse

2. Moyens généraux

N°DCC 2011-0044 et n°DCC2011-049 : vote des taux DE CONTRIBUTION DIRECTE et de la TEOM
N°DCC 2011-0045 : vote de la dotation de solidarité

N°DCC 2011-0046 : vote du BP 2011
N°DCC 2011-0047 : motion sur le SDCI

5. Habitat

N°DCC 2011-0048 : financement DETR/UNITE ALZHEIMER

AFFAIRES DIVERSES :

CC 2011-0046 : BUDGET PRIMITIF 2011

Le Président présente le projet de budget primitif 2011 selon les principes retenus lors du débat d'orientation budgétaire présenté le 17 mars 2011 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 5 768 892.94 €
Recettes : 5 768 892.94 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 4 562 292.52 €
Recettes : 4 562 292.52 €

Total du budget : **10 331 185.46 €**

Résultat du vote à bulletin secret :

54 votants
OUI = 46 voix NON = 5 voix
Bulletins blancs ou nuls : 3

CC2011-0049 : TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2011(TEOM)

Le budget détaillé des déchets ménagers 2011 a été présenté aux élus communautaires, tel que la commission déchets ménagers l'a validé.

Le budget 2011 fait apparaître un montant total des dépenses quasi stable à 1 064 190 € contre 1 070 000 € en 2010.

Le compte administratif 2010 fait ressortir une sollicitation du budget général de 28 608 € (71 453 € inscrits au budget prévisionnel). Cette baisse du recours au budget général, pour équilibrer le compte administratif 2010, s'explique par :

- une baisse des tonnages d'OMR et des recyclables de - 2 % (10 000 €),
- une augmentation des apports en déchetterie moins importante que celle prévue et constatée les années précédentes (+ 5 % en 2010 on atteint une certaine stabilité comparé au + 15 % des dernières années) (15 000 €),
- une remontée significative des cours des Matières Premières Secondaires – recettes en hausse de + 60 % (10 000 €),
- une augmentation du volume des bases fiscales de + 2% (15 000 €).

Pour équilibrer le budget 2011, la contribution du budget général est évaluée à 4 740 €
A noter : augmentation des bases de la TEOM de + 5%.

La stabilité budgétaire pour 2011 prévoit :

- une légère diminution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (compostage),
- une stabilisation de l'augmentation de la TGAP,
- une valeur haute de rachat des Matières Premières Secondaires,
- une diminution des coûts et une stabilisation des tonnages apportés en déchetterie (économie sur les marchés, bénéfices du groupement de commande).

INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissement se limitera au renouvellement éventuel de quelques bennes à verre, de panneaux signalétiques (déchetterie - PFC) et des restes à réaliser de l'année n-1 – Soit 8 625 €

Compte tenu de la lecture du bilan 2010 et de préconisations 2011, il est proposé de maintenir pour l'exercice 2011 le taux de TEOM actuel à 12,88 %.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, les élus communautaires,

FIXENT le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011 à **12.88 %**
Inscription budgétaire au compte 7331.

CC2011-0047 : MOTION SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Considérant que le découpage territorial actuel est loin d'être satisfaisant (nombreuses communautés difficilement viables car réunissant peu de communes, peu d'habitants et peu de moyens), la loi de réforme des collectivités territoriales du 16/12/2010 prévoit en 2011 la refonte de la carte intercommunale sous l'autorité du Préfet et en association avec la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Aussi convient il que les élus de la Communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulinois (CCPCST) précisent leur vision pour l'avenir de ce territoire rural.

En préalable, les élus communautaires font part de leur crainte qu'une approche basée sur la réduction du nombre de structures aboutisse à des concentrations de pouvoirs sur de trop vastes ensembles éloignés des réalités locales et des volontés des acteurs et **affirment :**

- **que l'intercommunalité doit rester avant tout une démarche de projet** : le projet doit précéder la structure et non l'inverse aussi la restructuration de l'intercommunalité doit elle respecter les territoires communautaires adossés à un projet territorial ambitieux (*cf la charte politique et la charte de développement 2009-2016 de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois*). L'espace rural ne saurait être défini en négatif par rapport à l'espace urbain. **La cohérence naturelle en secteur rural c'est le projet de territoire.**

- qu'en terme de démocratie locale et de gouvernance, **la volonté des élus de travailler ensemble, la capacité à mettre en œuvre un projet partagé** par les représentants des forces vives du territoire nous semblent devoir impérativement être prises en compte. En effet, la dissolution des communautés dans de grands regroupements risque de noyer leur dynamique en éloignant les acteurs des centres de décision.

Un mode de gouvernance original, l' "assemblée générale" de la communauté de communes, regroupant élus et membres des groupes de travail et comités consultatifs, en témoigne depuis plus de 30 ans.

- qu'il faut **poursuivre et amplifier les partenariats et mutualisations entre territoires de projet voisins** afin de réaliser des économies d'échelle et de mener à bien certains grands projets sectoriels.

- enfin, qu'il convient de garder ouverte la **possibilité de cartes intercommunales qui ne soient pas rigoureusement incluses dans les "frontières" administratives départementales mais pensées en inter-départementalité.**

Un territoire de projet et de réelle démocratie participative

Initialement créé au niveau du canton de Colombey les Belles sous forme **associative**, puis **syndicale** (SIVOM) puis **districale** (district à fiscalité propre), l'EPCI du pays de Colombey et du Sud Toulinois a vu son périmètre s'étendre sur d'autres cantons des départements de Meurthe et Moselle et des Vosges. Constitué en **communauté de communes**, l'EPCI regroupe aujourd'hui **40 communes** (dont 2 communes vosgiennes) et **12 000 habitants***. La communauté de communes a adopté depuis 2002 le régime de la **fiscalité mixte** avec TPU (après avoir expérimenté, avant la loi du 04/02/1999 instituant la TPU, une convention de partage de taxe professionnelle).

La communauté de communes a également été pionnière dans la démarche "Pays" (initiée par la loi du 04/02/1995) en étant **reconnue Pays** ; elle s'est impliquée fortement ensuite dans la création du Pays Terres de Lorraine.

Le territoire de la communauté de communes est homogène au niveau de la densité de la population, au niveau de l'importance spatiale des espaces agricoles et forestiers, au niveau de la richesse de ses paysages et de la biodiversité.

Le territoire intercommunal ne constitue cependant pas un bassin de vie au sens emploi ou zone de chalandise mais un **pôle de services publics et privés**. Les unités urbaines d'attraction (travail, santé, commerces ...) sont Nancy et Toul et, à moindre titre, Neuves-Maisons, Neufchâteau et Mirecourt.

Si il n'avait pas, a priori, d'identité propre (culturelle, économique, historique), ce territoire s'est forgé, par la pratique de plus de 30 ans d'intercommunalité de projet, une **identité autour d'un développement solidaire** en réaction aux difficultés qu'il connaissait dans les années 1980.

C'est bien un territoire de projet (et non de circonstance, d'opportunité ou de défense) qui a fait ses preuves, qui s'est forgé une identité et dont les résultats se sont traduits en terme :

- d'emploi,
- de services offerts aux habitants,
- de solde migratoire positif (forte augmentation de la population depuis 1980),
- de partenariat renforcé entre communes et communauté
- de solidarité envers les publics les plus fragiles
- de capacité financière et d'ingénierie à porter des projets cohérents, innovants, efficaces.

C'est un territoire qui a su créer, notamment à travers sa politique culturelle et son mode de gouvernance, un "esprit de pays" tourné vers le partage, la co-construction et l'ouverture. D'un "territoire impertinent" s'est ainsi construit une expérience innovante qui a fait, et fait encore, figure d'exemple en terme de démocratie participative et de développement local durable.

Pour répondre aux enjeux du territoire, les élus communautaires affirment

I- Vouloir s'appuyer sur l'ossature spatiale actuelle de la communauté de communes

* en renforçant le pôle de services de proximité qui s'articule autour du bourg centre (Colombey les Belles) et de bourgs relais (Vicherey, Favières, Allamps/Vannes le Châtel, Blénod les Toul) ; le territoire de la communauté de communes a une taille pertinente :

- pour être efficace en terme de services à la population (notamment en direction des personnes en recherche d'emploi, de la petite enfance, des personnes âgées)
- pour permettre l'exercice d'une réelle démocratie de proximité
- pour maintenir un lien et une complémentarité étroite entre l'action communale et l'action communautaire ;

* en accroissant le degré d'intégration de la communauté de communes par le renforcement des compétences de proximité (cf études en cours pour la prise de compétence assainissement, entretien et restauration des cours d'eau, petite enfance, restauration scolaire, gymnase ..) ;

* en poursuivant et amplifiant le soutien aux projets et à l'action des communes du territoire par une assistance à maîtrise d'ouvrage et la mise à disposition de l'ingénierie et des services techniques et administratifs intercommunaux ;

* en poursuivant la politique habitat, en particulier par des actions de développement de l'habitat locatif sur les plus petites communes ;

* en coordonnant les services existants et en mettant en place de nouveaux services en particulier en faveur des publics les plus fragiles (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, demandeurs d'emplois ...) ;

* en favorisant l'accès à la culture par le soutien et l'accompagnement des initiatives locales, et le développement des échanges au sein de notre propre territoire et avec les territoires voisins ;

* en consolidant le tissu économique existant et en accompagnant le développement d'une activité économique spécialisée (agro-alimentaire), non concurrente avec les territoires voisins, permettant la création d'emplois pérennes ainsi que tout projet d'économie sociale et solidaire ;

* en créant et en promouvant, à partir de l'équipement structurant de la base de loisirs communautaire, des conditions d'accueil touristique permettant de valoriser au mieux les atouts humains, patrimoniaux, environnementaux, artisanaux du territoire ;

* en poursuivant une politique de mobilité permettant, en partenariat avec le Conseil général et les communautés voisines, de contribuer au développement des transports en commun, du covoiturage et du transport adapté ;

* en menant une politique environnementale communautaire cohérente dans le domaine :

- des espaces naturels et des paysages (communauté de communes associée au PNR Lorraine, réalisant un atlas de la biodiversité des communes à l'échelle intercommunale)

- des énergies renouvelables ;

* en participant à la consolidation de l'image d'un territoire novateur, dynamique et de bien-être.

II- Vouloir renforcer, organiser et amplifier les coopérations engagées avec les territoires de projet voisins, en particulier sur les services à la population

* en mutualisant de nouveaux projets dans les domaines de l'environnement (déchets ménagers, énergies renouvelables ...), de l'ingénierie économique, de la culture ...

* en renforçant les coopérations existantes :

- au sein du Pays Terres de Lorraine (réseau de déchetteries, études mutualisées -tarification incitative des déchets ménagers, étude foncière en zone AOC, bois-énergie -, achats groupés (déchets ménagers), entretien et restauration de cours d'eau en maîtrise d'ouvrage déléguée, location de matériel aux associations et collectivités, écoles de musique, rencontres et échanges entre les techniciens ...)
- dans le cadre des outils portés par les communautés du Pays Terres de Lorraine : MEEF, Maison du Tourisme, Mission Locale, Espace Info Energie, ADSN, ...
- en inter-départementalité avec nos voisins meusiens et vosgiens (réseau de déchetteries, cours d'eau, énergie éolienne ...)

MOTION DE SYNTHESE

En conclusion, les élus communautaires, réunis le 13 avril 2011 en Conseil communautaire considérant,

- que le Pays de Colombey et du Sud Tulois constitue un territoire pertinent adossé à un projet de territoire ambitieux

- que ce projet est validé et mis en œuvre par les hommes et les femmes qui habitent ce territoire et en font la richesse :

**AFFIRMENT , à l'unanimité, leur volonté de maintenir pour le maintien
d'une intercommunalité de PROJET
sur le secteur rural du pays de Colombey et du Sud Tulois.**

Les élus communautaires demandent à ce que son périmètre ne soit pas démembré, même partiellement, par le rattachement de communes à d'autres EPCI à fiscalité propre ; ils se déclarent ouverts à accueillir toutes communautés ou communes voisines qui seraient désireuses d'intégrer notre espace de projet

*** que ce soit, au sein du département de Meurthe et Moselle (communes de l'Ouest Saintois notamment)**

*** ou, en inter-départementalité, toutes communautés ou communes voisines :**

- avec la communauté de communes du Val des Couleurs : secteur rural aux réalités très proches des nôtres et dont les unités urbaines d'attraction sont également Toul et Nancy

- avec les communes de l'ancienne Prévôté de Vicherey, en particulier Maconcourt, Pleuvezain et Soncourt, communes avec lesquelles il y a eu une réelle habitude de travailler ensemble et qui bénéficient aujourd'hui très fortement des investissements réalisés à Vicherey : Maison de santé, groupe scolaire, périscolaire, Relais Fermier ...

- avec la communauté de communes du Pays des Côtes et de la Ruppe : communes voisines de Colombey dont les élèves vont au collège et au gymnase de Colombey, dont les élus sont regroupés au sein du Syndicat Intercommunal d'Enseignement du Premier Cycle de Colombey les Belles, dont les habitants bénéficient du service de soins infirmiers à domicile, de la déchetterie communautaire.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau communautaire du 6 avril 2011

Les membres du Conseil communautaire , à l'UNANIMITE,

ADOPTENT la motion de synthèse telle que présentée

AUTORISENT le Président à communiquer et à transmettre cette motion à l'ensemble des partenaires concernés.

CC 2011- 0048 DEMANDE DE FINACEMENT DETR-PROJET UNITE ALZHEIMER

Le Président présente le projet modifié de construction d'une unité de vie ALZHEIMER , le coût total des travaux est évalué à 1 5 91 574 € HT. Ce projet d'aménagement comprend la création d'une nouvelle unité adossée au bâtiment de l'EHPAD actuel, d'un hébergement temporaire et d'un accueil de jour.

L'unité de vie est composée de :

- 12 studios d'une superficie de 30m², équipés de salles de bain et sanitaires.
- un lieu de vie permettant de réaliser des activités avec les résidents
- une salle de restauration, avec un accès direct au lieu de vie, pour que les personnes puissent prendre leurs repas en commun dans un espace dédié
- un espace cuisine, spécifique à cette unité, afin de répondre au besoin de production de repas supplémentaires, besoin engendré par l'augmentation significative des effectifs.

L'hébergement temporaire :

Le projet comprend la création de 2 logements destinés à de l'accueil en hébergement temporaire.

Ces locaux sont situés à proximité de l'unité de vie protégée.

Un nouvel espace pour la création de l'accueil de jour :

Sur l'avant de la nouvelle aile créée à l'usage de l'unité de vie protégée Alzheimer, un espace sera dédié à l'accueil de jour. Celui-ci fonctionne actuellement pour 7 places ; il est exigu et les locaux ne sont pas adaptés. Ce dispositif répond à un besoin du territoire avec un taux de remplissage de plus de 70% et 30 bénéficiaires en 2010.

Cet espace sera composé d'une salle d'activité, d'un lieu de repas et d'un coin rangement

Le coût des travaux est détaillé dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES H.T		RECETTES HT	
Nature	Coût H.T €	Nature	Coût H.T €
Travaux H.T	1 399 466, 00	FEADER mesure 321-2 Service rural pour personne âgées Intervention sur partie de travaux accueil de jour 159 157 € x 50 %feader	79 578 €
Honoraires 10%	139 945, 00	DETR (déduction faite des loyers sur 3 ans soit 7350 € x 36 mois)= 264 600,00€ (30%)	398 092 €

Coordination SPS 0.8%	11 196, 00	ARS (20,00%)	318 314 €
Bureau de conterôle	13 995, 00	Conseil Général DAPRO (10,00%)	159 157 €
Domage ouvrage 1.5%	20992, 00	Fondation Bruneau (5,00%)	79 578 €
Frais de consultation	6000,00	Fondation AG2R (5,00%)	79 578 €
			477 277 €
TOTAL H.T	1 591 574,00	TOTAL H.T	1 591 574,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Les membres du Conseil Communautaire,

VALIDENT le plan de financement tel que présenté ci-dessous

AUTORISENT le Président à solliciter les différents financeurs

S'ENGAGENT à inscrire les crédits au budget primitif 2011

S'ENGAGENT à financer sur les fonds propres de la communauté de communes le reliquat non couvert par les subventions.

Ont signé au registre les membres présents.

<p>Conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture le : 15 avril 2011 Publication ou notification le 15 avril 2011</p>
--